



MERCI !

Vous avez choisi de continuer à faire confiance à **FO** en nous plaçant 1^{ère} organisation syndicale de Pole Emploi Pays de la Loire, avec 36.40 % des voix. **FO** vous remercie. Grâce à vous, nos combats pourront continuer ! Et, vous l'avez compris, avec **FO** : pas de bla-bla, des résultats :

Lors du dernier mandat, les bagarres menées par FO ont permis d'obtenir :

- la requalification d'au moins 600 contrats CDD en CDI
- un outil de télébadgeage permettant d'appliquer les horaires variables en télétravail
- le versement de l'indemnité dès la première journée télétravaillée
- la prise en compte des indemnités de formateur occasionnel dans le calcul du 13^{ème} mois
- la pose d'un Danger Grave et Imminent pour dénoncer le manquement de l'employeur en matière de sécurité en situation d'accueil (enquête en cours)

Durant les 4 ans à venir, FO poursuivra et n'aura qu'une feuille de route : la satisfaction à ses revendications pour défendre les droits des agents, à titre collectif comme individuel, et obtenir toujours mieux ! Nous sommes à l'œuvre :

- **FO** vient d'obtenir, en Ile de France, une victoire en justice condamnant la Direction Régionale de Pole Emploi à intégrer la masse salariale correspondant aux agents en CDD et PEC dans l'assiette de calcul de l'enveloppe allouée aux promotions de 2018 à 2022. Ainsi, la DR IDF doit réaliser, de nouveau, les campagnes de promotion de 2018 à 2022 au regard de cette décision de justice. La section **FO** Pays de la Loire a saisi la Direction Régionale. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e)s.
- **FO** soutient activement la bagarre en justice d'un collègue qui réclame le rétablissement de son droit à l'anonymat auprès des usagers. Face à l'explosion des agressions dans les accueils, **FO** revendique le droit pour tous à utiliser un pseudonyme. Une décision est attendue dans les jours à venir. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e)s.
- **FO** se bat en justice pour l'intégration de la monétisation du CET dans le calcul du 13^{ème} mois, à l'instar de notre récente victoire obtenue pour les formateurs vacataires.
- **FO** milite pour la mise en place d'une carte de paiement pour les activités sociales et culturelles. Ce dispositif permettrait de ne plus faire l'avance des frais (vacances, sport, culture, dotations enfants hors frais de garde) et de bénéficier de sa dotation l'année suivante, en cas de non utilisation.

Par ailleurs,

- **FO** revendique un accord de déroulement de carrière automatique pour tous.
- **FO** continue de se battre pour obtenir les augmentations générales de salaires pour maintenir puis augmenter le pouvoir d'achat, tout en prenant ce qui est sur la table !
- **FO** veillera à la juste reconnaissance des compétences développées afin d'accélérer l'évolution de nos carrières dans la révision des classifications des agents privés et publics. Pour **FO** : NON aux embauches en dessous de l'échelon C1, OUI à l'échelon de base des conseillers au D1 !

Vous considérez que nos combats sont justes et importants et vous souhaitez que **FO** poursuivre son action ?

Vous faites confiance à **FO** pour défendre nos intérêts dans France Travail : opposition à toute régionalisation et à toute tentative de dégradation des statuts collectifs ! **FO** s'engage à protéger notre convention collective, nos métiers et nos conditions de travail. **FO** veillera au plein exercice de nos missions déjà trop souvent sous-traitées à des sociétés privées.

Alors c'est simple : soutenez nous, rejoignez-nous !

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Local FO : Direction Régionale Nantes Crucy, 3^{ème} étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65
syndicat.cgt-fo-paysde Loire@pole-emploi.fr

